



COMMUNIQUE DE PRESSE

Convention partenariale signée le 20 juin 2007

Le Syndicat mixte Mégalis Bretagne et la Chambre Régionale de Métiers et de l'Artisanat de Bretagne s'engagent pour la promotion de l'administration électronique auprès des entreprises artisanales bretonnes avec le soutien de l'Union Professionnelle Artisanale

- Ø Un plan d'accompagnement et de formation des entreprises artisanales à l'utilisation de la plateforme régionale d'administration électronique e-mégalis
- Ø Le lancement d'un projet pilote auprès de 40 entreprises artisanales sur tout le territoire breton invitées à tester, se former et évaluer la salle régionale des marchés publics

Bruz, le 20 juin 2007 - Messieurs Eric Berroche et Jean-Claude Moy, respectivement présidents du Syndicat mixte Mégalis Bretagne et de la Chambre Régionale de Métiers et de l'Artisanat de Bretagne se sont donnés rendez-vous à Bruz aujourd'hui pour signer une première convention de partenariat sur une durée d'un an. L'UPA (Union Professionnelle Artisanale) représentée par son président, Michel Collet, est également partenaire de cette convention et s'associera par conséquent à toutes les actions mises en place dans ce cadre.

Selon les termes de cet accord, les signataires de la convention engagent leurs moyens humains, leurs efforts et leurs compétences dans la réalisation d'un plan d'action à destination des entreprises artisanales bretonnes.

La collaboration consistera à mettre en œuvre des moyens et des actions efficaces pour accompagner et former les TPE à l'utilisation de la plateforme régionale d'administration électronique e-mégalis mise en ligne depuis le 15 janvier 2007 à l'adresse www.e-megalisbretagne.org.

Le programme des partenaires en faveur de l'administration électronique est d'une grande ampleur puisqu'il concerne 44.689 entreprises artisanales employant près de 110.000 salariés (chiffres clés/artisanat breton/ 1^{er} janv 2006). L'enjeu est capital en Bretagne car ces TPE artisanales restent trop souvent éloignées de la commande publique, faute de disponibilité, d'un accompagnement approprié et d'un usage régulier de l'informatique et de l'Internet.

L'enquête TPE-TIC 2006 (enquête 2006 CRMAB-Marsouin) révélait ainsi que seuls 44% des TPE étaient informatisées et connectées à Internet.

Le second volet du partenariat prévoit la réalisation d'un plan de formation à destination des responsables des achats des cinq chambres départementales de Métiers et de l'Artisanat et de la chambre régionale de Bretagne.

Projet pilote : 40 entreprises artisanales vont tester la salle régionale des marchés publics

Une première étape inscrite dans la convention sera de constituer 4 groupes de 10 entreprises artisanales - réparties sur l'ensemble du territoire breton - qui seront invitées à expérimenter et à évaluer les services et les outils de la salle régionale des marchés publics e-mégalis.

Au cours de cette phase pilote, les 40 TPE bénéficieront d'un programme de formation et d'accompagnement via les correspondants TIC du réseau des chambres départementales de métiers et de l'artisanat ; en s'inscrivant sur la plateforme e-mégalis, les entreprises bénéficieront d'un code d'accès qui leur permettra de s'inscrire aux alertes mails, de consulter tous les avis et procédures en cours, de télécharger les DCE (Dossier de Consultation des Entreprises), de répondre par voie électronique aux marchés...

« Les chiffres observés dans l'étude TIC-TPE prouvent combien l'enjeu d'accompagner les entreprises artisanales en matière d'intégration des TIC est important. Si le réseau des Chambres de Métiers possède une bonne maîtrise des formations collectives (créer son site Internet par exemple), il connaît aussi les limites de ces méthodes, notamment lorsque le chef d'entreprise se retrouve seul, après la formation, devant un projet informatique ou Internet. Dans le cadre de la mission d'accompagnement des services de développement économique nous avons donc décidé de constituer un groupe de correspondants spécialisés TIC pour une meilleure efficacité, une harmonisation et une diffusion des bonnes pratiques » indique Jean-Claude Moy, Président de la Chambre Régionale de Métiers et de l'Artisanat de Bretagne.

La phase d'expérimentation est essentielle car elle permettra d'identifier les traits communs de ces TPE dans leurs rapports avec l'administration électronique, de mieux comprendre leurs réticences à l'utilisation de ces services et d'évaluer l'incidence de leur secteur d'activité sur l'approche de la commande publique.

A l'issue de cette phase pilote, une feuille de route sera dressée en vue de bâtir un programme pertinent d'accompagnement, de sensibilisation et de formation de toutes les entreprises artisanales bretonnes. Bien entendu, la mise en place de ce schéma n'empêchera pas - au fur et à mesure de sa réalisation - **d'affiner les objectifs, les moyens et les contenus de la formation** ; cela sera notamment le cas lorsque de nouveaux services et outils d'e-administration seront mis en place sur la plateforme e-mégalis au bénéfice des entreprises.

« Une des raisons qui a motivé le Syndicat mixte Mégalis à construire la plateforme régionale d'administration électronique e-mégalis était d'apporter aux collectivités locales bretonnes un portail de services administratifs mutualisés et donc plus économiques. Mais son ambition était également d'accompagner les entreprises dans un accès plus aisé et plus fluide aux marchés publics dématérialisés. Notre démarche porte aujourd'hui ses premiers fruits puisqu'en 6 mois près de 800 entreprises se sont déjà enregistrées sur la salle régionale des marchés publics et plus de 300 à l'alerte mail pour repérer les avis publics relatifs à leur activité » souligne Eric Berroche, Président du Syndicat mixte.

La formation des acheteurs publics des chambres de métiers et de l'artisanat de Bretagne

Du fait de leur statut, les chambres de métiers et de l'artisanat relèvent dans leur gestion administrative du code des marchés publics. Aussi la fonction achat public de ces organismes est-elle soumise à l'obligation de dématérialisation des procédures de passation de leurs marchés conformément aux obligations légales en vigueur.

La Chambre Régionale de Métiers et de l'Artisanat de Bretagne a donc souhaité que la convention de partenariat signée avec le Syndicat mixte **comporte des mesures d'accompagnement et de formation des acheteurs publics de son réseau**. Ceux-ci recevront un droit d'accès à la plateforme e-mégalis et bénéficieront d'un plan de formation adapté.

Leur expérience concrète et leur évaluation du fonctionnement et des services de la plateforme e-mégalis permettront aux partenaires d'affiner ensemble le programme de formation destiné aux acheteurs publics et pour Mégalis, **d'adapter et d'enrichir la plateforme au regard des besoins de ses utilisateurs**.

Enfin, la convention de partenariat a prévu la constitution d'un comité de suivi et d'un comité technique qui veilleront au bon déroulement des actions en adéquation avec les attentes des entreprises et des acheteurs publics, au respect des engagements pris par les partenaires et assureront l'accès technique des utilisateurs à la plateforme e-mégalis.

« Je me réjouis de la signature de cette convention qui marque un rapprochement indéniable et bénéfique entre les collectivités rassemblées au sein du Syndicat mixte et le tissu des entreprises artisanales de Bretagne. Je salue ici la conjonction de nos deux cultures – administrative et économique – et la mutualisation de nos compétences dans la réalisation de ce premier projet pilote et très vite de sa généralisation à l'ensemble des TPE artisanales. **Le développement de l'administration électronique en Bretagne est l'affaire de tous**, j'en suis convaincu, d'où l'intérêt de s'appuyer sur des partenariats comme celui conclu aujourd'hui » se réjouit Eric Berroche, Président du Syndicat mixte.

« Je me rallie à l'enthousiasme de Monsieur Berroche concernant cette collaboration qui pour sa première phase expérimentale nous permettra après évaluation je l'espère, de l'élargir toujours au bénéfice des très petites entreprises. Si l'artisanat breton intègre, certes à sa vitesse, l'ère du numérique il le fait bel et bien » conclut Jean-Claude Moy, Président de la Chambre Régionale de Métiers et de l'Artisanat de Bretagne.

Contacts presse